

De : m-julienne@smacl.fr [<mailto:m-julienne@smacl.fr>] **De la part de** associations@smacl.fr
Envoyé : jeudi 8 juin 2017 08:45
À : MOLARD Isabelle
Objet : RE: informations sur le contrat assurance: CASDEC / SMACL

Bonjour,

Pour faire suite à votre demande, nous vous informons qu'à notre niveau, nous ne faisons pas de différence entre "administrateur" et "réfèrent" CASDEC. Nous interviendrons donc de la même manière.

En revanche, et si vous souhaitez bien vous protéger, il conviendrait peut être de l'inscrire dans la convention en indiquant que les séjours proposés peuvent être proposés à d'autres personnes que les "administrateurs".

S'agissant de la participation financière, il en est de même, nous ne faisons pas de distinction. Vous pouvez cependant le préciser également par écrit.

Cordialement.

Mélanie JULIENNE
SMACL Assurances
Service Associations
141 Avenue Salvador Allende
CS 20000
79031 NIORT CEDEX 9
Courriel : associations@smacl.fr
Tel : 05.49.34.29.30
Fax : 05.49.32.33.57